

Association « CULTURE-LIBRE »

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE STRASBOURG le 5 janvier 2010

Au café associatif « les Epines », 39 rue de Benfeld, 67000 STRASBOURG.

Le 5 janvier 2010, au café les Epines, les membres se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du Président.

Etaient présents : Laura FIX, Amandine GUNTZ, Benoît PRADELLE,
Mathieu STUMPF, Jean-Michel VAILLY.

Etaient excusés : Marie STUMPF, Camille DUCLOS.

soit 5 votants au total.

L'Assemblée est présidée par Mathieu STUMPF, en qualité de Président de l'Association. Le rôle de secrétaire de séance est tenu par Jean-Michel VAILLY.

Le Président souhaite la bienvenue aux membres présents et déclare l'Assemblée Générale Ordinaire ouverte à 21 h 00.

L'ordre du jour est rappelé par le Président :

1. vote du Conseil d'Administration
2. cotisation des membres
3. derniers préparatifs pour le Festival
4. autres projets

1. Vote du Conseil d'Administration

Le présent Conseil d'Administration est organisé de la façon suivante :

Prénom	Nom	Poste
Mathieu	STUMPF	Président
Amandine	GUNTZ	Trésorière
Jean-Michel	VAILLY	Secrétaire

Les membres présents se sont exprimés : cette liste a été reconduite à l'unanimité.

2. Cotisation des membres

La cotisation, fixée en 2009 à 10 € / an, ne sera pas modifiée en 2010. Cette année, l'accent sera mis sur la promotion de l'Association en vue d'augmenter le nombre de membres.

3. Derniers préparatifs pour le Festival

Le Festival aura lieu le **13 février 2010** dans la salle du Molodoï (19 rue du Ban de la Roche, 67000 STRASBOURG).

- les artistes ont été contactés, leur transport a été planifié et les frais intégrés au budget.
- le volume de boissons à commander a été déterminé. L'achat sera réalisé une semaine avant la date du Festival.

Artistes sur scène :

- MoiJe (World-Folk)
- Borea (Pop)
- Big Noise (Punk)
- Bohwaz (Electro)

4. Autres projets

Une Assemblée Générale Extraordinaire sera organisée après le Festival pour faire le point et décider des prochaines activités de l'Association.

Tous les points de l'ordre du jour étant épuisés, le président lève la séance à 22 h 30.

Le Secrétaire,

Le Président,